

PROCES VERBAL

Des Délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Juillet 2024

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association l'Arbre à Papillons réunie au 11 Rue des Poilus à Argelès Gazost en date du 10 Juillet 2024, sous la présidence de Mme Corinne POPOT, Présidente.

Étaient présents : Mme POPOT Corinne, Mme PAGE Isabelle ; Mme CAPDEQUI-PEYRANERE Corinne, Mme ANTOLIN Julie, Mme WITTMAYER Audrey, Mme FEYTE Marie, Mme GUIX Brigitte, Mme LAUTROU Véronique, Mme TESTE Isabelle, Mme BLANC Marianne, Mme MONIER Nathalie, Mme MICHEL Gwenaël, Mme FILIPPI Olivia, Mme CUQ Nathalie, Mme KLEINCLAUS Hélène, M. RICORDEL Guénolé, Mme ARSON Amandine, Mme PAQUET Aurélie, Mme FOURMOND Auria, Mme DELACOUR Sylvie, Mme PAOLONI Isabelle, Mme LEGOFF Sylvie, Mme BOUCHER M. Noëlle, Mme CLIGNET Marion, Mme PREVOST Marie, Mme BRAZIL Helen, Mme RONDEL A.Laure, Mme GUIX Brigitte, Mme VENANT Geneviève

Absents Excusés : Mme DELALANDE Yolaine, M. BOYER Eric, Mme COMBET Eléna.

Les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Le président de séance (Mme POPOT) rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan 2023/2024 : Rapport d'activité, rapport moral et financier
- Orientations 2024/2025
- Nouvelle organisation
- Questions diverses

N° 1 CHANGEMENT DE L'OBJET DES STATUTS

EXPOSE

Lors de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 Mai 2023, les membres du bureau ont décrit dans les Statuts l'Objet suivant :

« Cette association a pour objet la promotion des échanges, des connaissances et des pratiques dans le domaine du bien-être sur la commune d'Argelès-Gazost »

Après concertation préalable au sein du bureau de l'association, désormais, l'objet désormais est le suivant :

« Cette association a pour objet de fédérer des intervenants et praticiens, professionnels du bien-être. Ce, dans une dynamique de complémentarité en termes d'échanges de pratiques et de disciplines. L'objectif étant de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants d'Argelès-Gazost et de sa vallée. »

Cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote.

N° 2 DEMISSION des MEMBRES du BUREAU et MODIFICATION DU MODÈLE ASSOCIATIF

EXPOSE

Après concertation préalable et,

Vu les limites des membres du bureau pour les prises de décisions,

La démission des membres du bureau est annoncée. Aussi, il a été présenté un changement de modèle associatif en Conseil Collégial. Cela implique une modification de dirigeants. Chaque dirigeant deviendra membre collégial.

Ce nouveau modèle étant clairement présenté, il reste à définir les dirigeants de chaque collège du conseil.

Cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote.

N° 3 PRESENTATION du BILAN MORAL et FINANCIER

EXPOSE

Bilan général très positif, malgré un lancement onéreux, il y a un véritable intérêt des usagers pour ce que nous proposons. La demande évolue en permanence. L'objectif est de continuer à développer la proposition des activités proposées.

La fidélisation de tous les membres et la projection de l'augmentation des adhésions en 2024/2025 feront parties des orientations 2024/2025.

Cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote.

N° 4 PRESENTATION DES ORIENTATIONS 2024/2025

EXPOSE

La fidélisation de tous les membres et la projection de l'augmentation des adhésions en 2024/2025.

Un nouveau logiciel de gestion collective est présenté, il permettra à chaque adhérent de gérer ses réservations et paiements de séances en ligne.

Il a été précisé les avantages et inconvénients d'adhérer à l'association pour les intervenants comme pour les élèves/patients).

Présentation des tarifs de cours collectifs 2024/2025 (inchangés par rapport à l'année précédente), ils seront applicables à partir du mois de Septembre.

Les tarifs des séances individuelles restent à l'appréciation des intervenants de soins individuels.

Cette délibération ne fait pas l'objet d'un vote.